

LETTRE D'INFOS

BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES

La Payennière, Oudalle, Radicatel, Rolleville, Saint-Laurent-de-Brèvedent,
Saint-Martin-du-Bec, Saint-Vigor-d'Ymonville, Yport

N°2 - SEPTEMBRE 2020

EDITO

La préservation de la ressource en eau est essentielle pour notre présent et notre futur, elle représente un enjeu environnemental majeur.

Les ressources captées par Le Havre Seine Métropole sont touchées par des contaminations aux produits phytosanitaires, aux nitrates ainsi que par des épisodes de turbidité.

L'un des premiers moyens d'actions très efficace pour les limiter est la protection des bétouilles.

En effet, les bétouilles situées sur des axes de fracturation de la craie, recueillent les eaux de ruissellement qui vont circuler très rapidement dans les réseaux karstiques pour ensuite rejoindre la nappe de la craie sans aucune filtration. L'enherbement en amont de ces zones permet de filtrer les eaux, souvent chargées en particules (limons, molécules phytosanitaires).

La multiplicité de ces zones d'engouffrement peut provoquer des pics de pollutions de la nappe, lors d'épisodes pluvieux importants, et détériorer la qualité de l'eau aux captages. Leur protection est donc essentielle.

Le Havre Seine Métropole a mis en place depuis 2018 une aide financière pour favoriser l'enherbement des bétouilles et ainsi contribuer à la protection de la ressource en eau sur les aires d'alimentation de captage dont elle a la gestion.

Face à la situation d'urgence du captage d'Yport placé sous dérogation par l'Agence Régionale de Santé, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie a souhaité se mobiliser. Elle a réalisé, en partenariat avec la Communauté urbaine, une communication spécifique sur l'importance de l'enherbement des bétouilles pour la préservation de la ressource en eau sous forme de quatre réunions de sensibilisation organisées en juin 2019. Par la suite, les équipes de la Communauté urbaine se sont largement investies pour activer le dispositif « bétouilles » et conventionner avec les exploitants agricoles afin de mettre en place les zones tampons autour des bétouilles.

Ce travail conjoint a porté ses fruits puisqu'une quarantaine de conventions ont été signées pour une surface totale de protection de bétouille d'environ 35 000 m².

Continuons ensemble à protéger la ressource en eau !



Laurence SELLOS,
Présidente de la Chambre Régionale
d'Agriculture de la Seine-Maritime



Christine MOREL,
Vice-présidente
Le Havre Seine Métropole

Zone tampon enherbée autour d'une bétouille

- L'ÉQUIPE DES « BAC »
ACTUALITÉS
- QUALITÉ DE L'EAU
- LE PLAN D'AMÉNAGEMENT
D'HYDRAULIQUE DOUCE
- TÉMOIGNAGE DE SAMUEL BRÉANT
- VALORISEZ VOS ACTIONS



L'ÉQUIPE DES BAC LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE



Anne-Laure HESS

Responsable du service hydrogéologie et protection des ressources
Chargée de la protection réglementaire et des zones non agricoles
anne-laure.hess@lehavremetro.fr - 02 35 31 96 07



Jacqueline GANDAR

BAC d'Yport (Nord)
jacqueline.gandar@lehavremetro.fr - 06 08 56 43 23



Mathilde LEPEE

BAC de Saint-Laurent-de-Brèvedent
BAC d'Oudalle - Saint Vigor et BAC de Rolleville
mathilde.lepee@lehavremetro.fr - 06 48 28 25 42



Julie LESAGE

BAC de Radicatel
julie.lesage@lehavremetro.fr - 06 84 11 33 88



Gaëlle SAILLY - LE GUEN

BAC de Saint-Martin-du-Bec
gaelle.leguen@lehavremetro.fr - 06 71 81 22 44



Valérie MAILLARD

BAC d'Yport (Sud)
valerie.maillard@lehavremetro.fr - 07 85 50 61 03

ACTUALITÉS

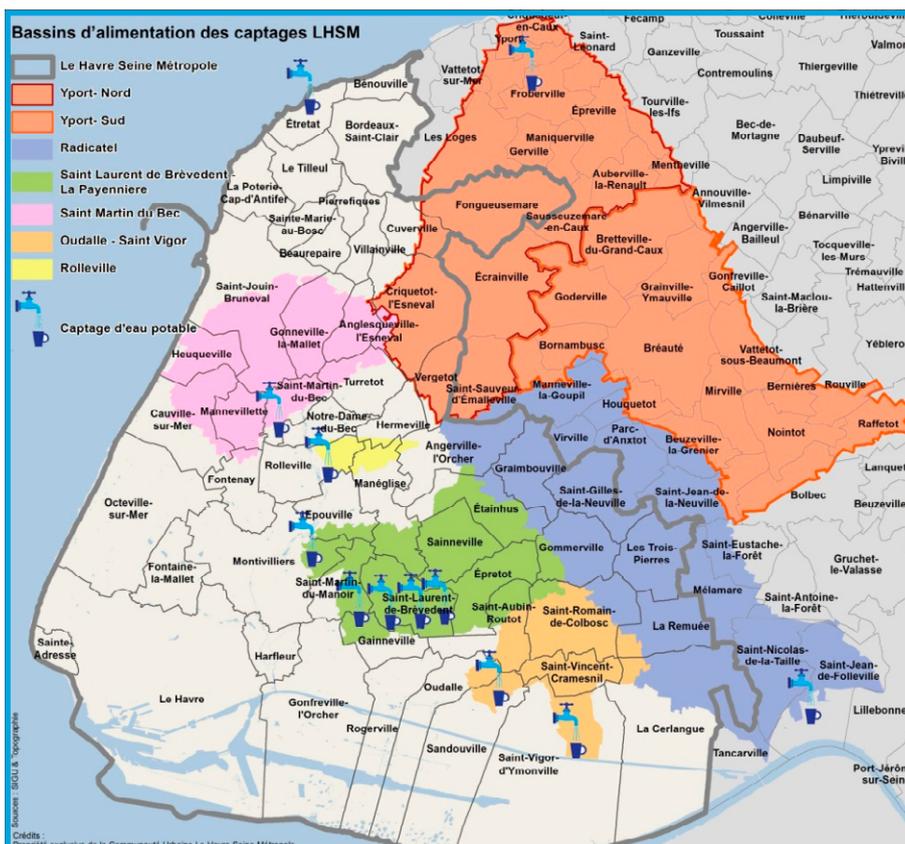
Renouvellement des programmes d'actions en cours pour Yport et Radicatel

Les seconds programmes d'actions des BAC d'Yport et de Radicatel sont en cours d'élaboration. Des réunions de concertation auront lieu cet automne afin de définir les actions qui constitueront ces programmes. Les associations d'agriculteurs de BAC sont à la recherche de nouveaux membres qui souhaitent s'impliquer dans ces réunions ainsi qu'aux différentes étapes de la démarche. N'hésitez pas à contacter votre animatrice référente pour rejoindre ce projet !

Appel à projets pour développer les filières agricoles à bas niveau d'intrants (BNI) renouvelé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Projets éligibles : investissements de stockage, de transformation ou de commercialisation de productions agricoles BNI. Taux de subvention : 40 %
Productions concernées : Agriculture biologique, herbe/prairies, luzerne et sainfoin, chanvre, sarrasin, biomasse et bocage énergie.
Conditions à remplir : S'engager à atteindre au bout de 5 ans un objectif de 25 % des surfaces de productions agricoles BNI développées grâce au projet.

Les dossiers devront être transmis (voie électronique ou papier) à la direction territoriale de l'agence de l'eau Seine-Normandie dont vous dépendez **avant le 10 décembre 2020**. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site de l'Agence de l'Eau. www.eau-seine-normandie.fr/AAP-BNI





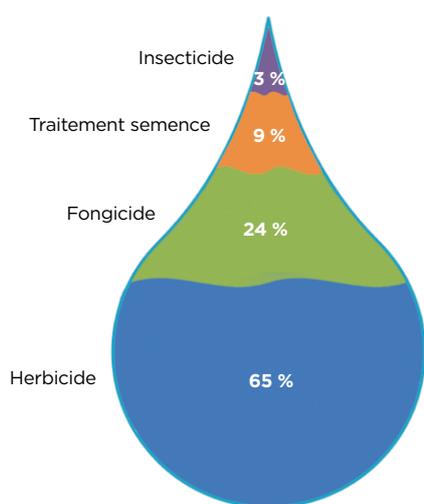
QUALITÉ DE L'EAU

Retour sur les mesures de l'année 2019

Des mesures de la qualité de l'eau brute sont réalisées mensuellement sur les différents forages et sources. Les points de vigilance sont sur la teneur en nitrates (limite de potabilité à 50 mg/LNO₃⁻), et les molécules actives d'origines agricoles et non agricoles (limite de potabilité des pesticides agricoles 0,1 µg/L par molécule et 0,5 µg/L au total).

FOCUS

Les molécules en dépassement de normes dans les eaux brutes en 2019 et 2020

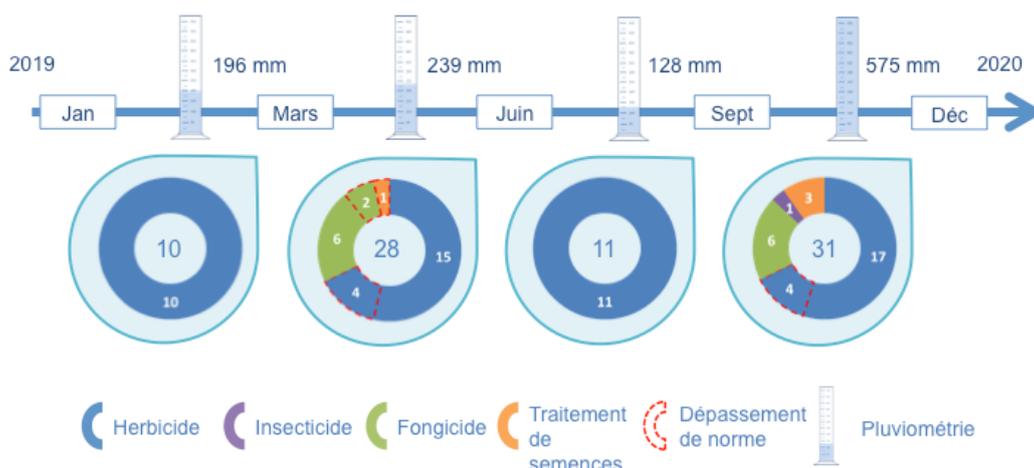


Répartition des quantités de produits phytosanitaires détectés dans les eaux brutes* selon leurs usages

*l'eau brute désigne l'eau qui n'a subi aucun traitement

Molécules	Fonction	Cible	Nombre de dépassement
AMPA (métabolite* glyphosate)	Herbicide	Traitements généraux	2
Dimethomorphe	Fongicide	Pomme de terre	2
ESA métazachlore (métabolite* metazaclore)	Herbicide	Colza	3
Glyphosate	Herbicide	Traitements généraux	1
Lénacile	Herbicide	Betterave	2
Metobromuron	Herbicide	Pomme de terre	2
Propamocarbe	Fongicide	Pomme de terre	3
Prosulfocarbe	Herbicide	Céréales	4
Propyzamide	Herbicide	Colza	1
Terbuthylazine	Herbicide	Maïs	1
Thiabendazole	Traitement de semence	Maïs, pomme de terre	1

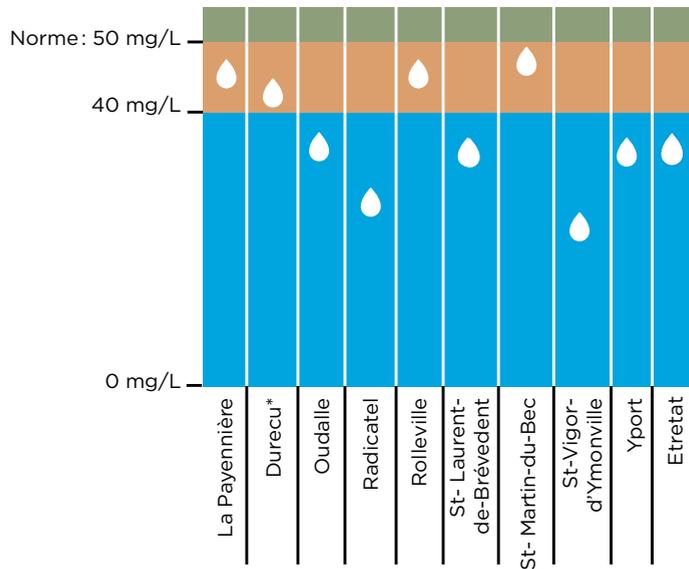
Nombre de molécules phytosanitaires autorisées retrouvées dans les eaux brutes* en 2019



*Métabolite : molécule issue de la dégradation totale ou partielle d'une matière active et qui se forme suite à des réactions chimiques se produisant via le métabolisme de la plante, des ravageurs ou du sol.



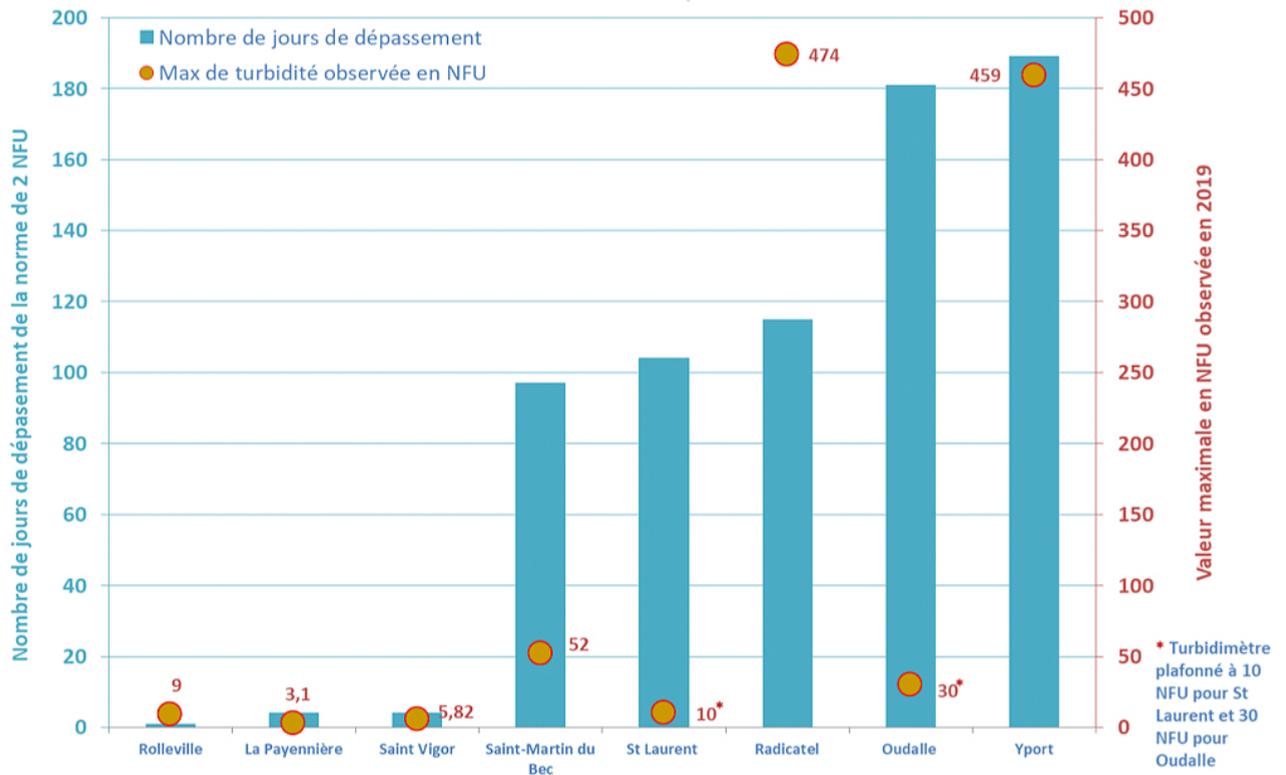
QUALITÉ DE L'EAU



Teneur moyenne en nitrates dans les eaux brutes des différentes ressources en eau de la Métropole du Havre en 2019

*valeur sur eau traitée

Nombre de jours de dépassement de **la norme de turbidité (2 NFU)** et valeur maximale observée par BAC





LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'HYDRAULIQUE DOUCE (PAHD) :

UN OUTIL COMPLÉMENTAIRE DE L'ENHERBEMENT DES BÉTOIRES

Le PAHD consiste en la réalisation d'un diagnostic précis des zones de ruissellement et d'érosion d'un bassin versant ou d'un ensemble de bassins versants. Cette étude permet d'identifier les zones sensibles en termes de ruissellement, d'érosion et a pour but de préconiser les aménagements nécessaires à la limitation de ces phénomènes.

Les bassins d'alimentation de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole sont aujourd'hui couverts par des plans d'aménagements d'hydraulique douce, ce qui signifie que toutes les zones sensibles de ces territoires ont été identifiées et au total ce sont plus de 2 400 aménagements qui ont été préconisés.

Ces aménagements seront réalisés et financés en totalité par LHSM, les collectivités voisines et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les premiers travaux sont prévus à l'hiver 2020 - 2021 sur la moitié sud du BAC d'Yport.

L'animation et la supervision des travaux seront assurées par l'équipe protection de la ressource de LHSM (équipe des BAC) et les équipes érosion-ruissellement des collectivités compétentes en fonction de la localisation de l'aménagement (LHSM, Communautés de Communes Campagne de Caux, Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral/Syndicat de bassins versants Valmont-Ganzeville).

La mise en place des aménagements est basée sur le volontariat, chaque exploitant est libre de décider s'il souhaite implanter un aménagement ou non sur ses parcelles. Cependant, pour assurer une protection optimale de la ressource, un axe de talweg doit être protégé sur toute sa longueur de l'amont à l'aval. L'effort doit être collectif pour être efficace.



Bande henherbée



Fascine



Haie



TÉMOIGNAGE : Samuel BRÉANT

Agriculteur engagé dans la protection des bétaires

Pourquoi avez-vous décidé de réaliser une zone tampon autour de cette bétaire ?

Selon moi, la protection des bétaires est nécessaire pour lutter contre les pollutions aux nitrates, phytosanitaires et limons qui dégradent la nappe. Si toutes les bétaires étaient enherbées, cela solutionnerait une partie des problèmes de pollution au captage.

Comment avez-vous mis en œuvre cette zone tampon ?

J'ai semé un ray-grass italien l'an

dernier après ma récolte de lin. Le ray-grass italien n'est pas assez durable, je pense ressemer la zone tampon avec du ray-grass anglais qui est moins dense la première année mais avec un meilleur rendement par la suite.

Comment entretenez-vous cette zone ?

J'ai choisi d'enherber toute la zone qui restait en eau une partie de l'hiver. Ainsi j'ai une surface de 0,5 hectare que je peux exploiter pour faire de l'enrubannage ou de

l'ensilage car en dessous de cette surface ce n'est pas valable. Je déclare cette surface en prairie, et j'effectue une à deux coupes par an.





VALORISEZ VOS ACTIONS !

Les actions que vous mettez en œuvre en faveur de la ressource en eau peuvent être valorisées grâce à des panneaux de communication installés sur votre siège d'exploitation*.

Six panneaux différents sont proposés, rapprochez-vous de votre animatrice référente pour choisir celui qui vous correspond le mieux :

- Réduction des pesticides
- Maintien des prairies
- Enherbement de bétouires
- Agriculture biologique
- Aménagement d'hydraulique douce
- Couverts végétaux



Emmanuel Soret, maraicher à Anglesqueville l'Esneval, a implanté un panneau de communication sur son exploitation agricole en 2019. Il a répondu à nos questions :

Pourquoi avez-vous choisi d'installer un panneau ?

J'ai reçu un mail de l'animatrice du BAC de Saint-Martin-du-Bec m'informant de la mise en place de ce projet. J'ai été intéressé et j'ai contacté l'animatrice pour en avoir un car je voulais promouvoir tous les efforts fournis pour arriver à réduire les pesticides.

Quel panneau avez-vous implanté et pourquoi ?

J'ai choisi d'implanter le panneau « je réduis mes pesticides » car j'ai réussi à réduire de 95 % mes traitements d'origine chimiques. De plus, c'est un message positif pour la vente directe.

Pour valoriser quelles actions ? (détails)

La réduction des pesticides fait qu'on augmente la demande en entretien des parcelles, ça demande plus de temps et de main d'œuvre, les cultures sont moins « propres », le désherbage mécanique et manuel sont nécessaires, cela demande de l'investissement.

Conclusion / points positifs de la démarche

C'est une bonne démarche car elle permet de faire savoir aux gens qu'on est engagé dans une action de réduction des produits chimiques et qu'on fait des efforts pour l'environnement. En diminuant les pesticides, la biodiversité revient sur la parcelle, la vie du sol revient. Le panneau a déjà suscité de l'intérêt auprès des passants. C'est une communication très positive.

*conformément au code de la publicité